

Annonces légales et judiciaires



8, avenue de la Bouterne
26600 TAIN L'HEMITAGE

Les adhérents de COOPTAIN, sont priés d'assister à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le jeudi 13 mars 2025 À 18 HEURES
Restaurant les cocottes, 730 Route de Lyon,
26600 PONT DE L'ISERE

Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ORDRE DU JOUR AGOA
- rapport de gestion du Conseil d'Administration
 - présentation des comptes annuels
 - rapports du Commissaire aux comptes
 - approbation des comptes annuels et affectation du résultat
 - approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
 - renouvellement du mandat des administrateurs sortants
 - allocation globale pour le fonctionnement du Conseil d'Administration
 - approbation du budget nécessaire aux formations des administrateurs
 - constatation de la variation du capital social
 - pouvoirs pour les formalités

L'ensemble des documents est consultable au siège social de la Coopérative.

Comptant sur votre présence, Cher Adhérent, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,
J.F. VASSY



AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'un acte SSP et du PV AGE datés du 23/12/2024, les associés ont accepté la démission de Madame Régine MAGNET de ses fonctions de cogérante. Les associés ont décidé de transférer le lieu du siège social de 15 Chemin des Tuillères 26160 PONT DE BARRET au 340 Chemin de Sausse 26160 PONT DE BARRET à compter du 01/01/2025 et à la même date, ont également décidé de transformer l'EARL en GAEC agréé sous le n°26-1054, suivant décision préfectorale du 09/12/2024.

Les caractéristiques du GAEC sont les suivantes :

Dénomination sociale : GAEC DE SAUSSE, Siège social : 340 Chemin de Sausse 26160 PONT DE BARRET. En conséquence, les statuts ont été modifiés. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis,
La gérance.

NOS SERVICES

- Attestation de parution immédiate
- Relecture avant parution
- Logo et entête gratuits
- Devis gratuit



Par arrêté interministériel du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2024, soit 0,193 euro HT le caractère.

Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Plus d'informations sur <https://www.agriculture-dromoise.fr>, rubrique publications légales



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 26 25 0037 01 PV : superficie totale : 5 ha 16 a 04 ca. Agri. Bio. : Oui. Bâti : Aucun. Parcellaire : VINSOBRES (5 ha 16 a 04 ca) - 'CHATELAIN' : AH-88-89 - 'PRE NEUF' : AK-259-260-583 - 'REVEUGE' : AK-585-587 - 'CHEMIN DE VISAN DEVANT VIA' : AS-392-395-396 - 'PLAN GUERIN' : AY-63-64. Zonage : A. Occupation : Libre

AA 26 23 0151 01 FB : superficie totale : 51 a 96 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS (51 a 96 ca) - 'LES CHI-ROUSES' : WL-25. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 26 24 0135 01 FB : superficie totale : 1 ha 04 a 00 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS (1 ha 04 a 00 ca) - 'SAINT VERANT' : ZM-32. Zonage : N. Occupation : Occupée

AA 26 23 0150 01 FB : superficie totale : 2 ha 53 a 37 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS (2 ha 53 a 37 ca) - 'LES CHIROUSES' : WL-13-24. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 26 25 0036 01 FB : superficie totale : 6 ha 57 a 17 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS (6 ha 57 a 17 ca) - 'BELLE VUE' : WD-126-128. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 26 25 0038 01 PV : superficie totale : 1 ha 74 a 70 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SUZE-LA-ROUSSE (1 ha 74 a 70 ca) - 'LES MATTES-NEGRES' : AZ-93-340. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 26 25 0040 01 PV : superficie totale : 104 ha 74 a 64 ca dont 15 ha 51 a 85 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non et Oui. Bâti : Habitations et dépendances. Parcellaire : BARRET-DE-LIOURE (2 ha 25 a 50 ca) - 'LA LAUZE' : A-311 - 'LA PLAINE D EYROLE' : A-317. MONTBRUN-LES-BAINS (100 ha 98 a 04 ca) - 'FEYSSALINE' : B-6-79-93-100-104-117-122-126-127-128 - 'LE COLLET DE GRENON' : B-156-158-160-163-165 - 'PIERRE AUGIER' : B-129-149-150-151-152-154-155 - 'BIGEBOS' : C-116-118-119-125-134-136-137-138-140-141-142 - 'L OSCLAYE' : C-101-105 - 'LA COMBE DES ARLES' : C-37-49-51-53 - 'LES PLAINES' : C-71-76-77-78-79-81-84-86-92-95-96 - 'NOTRE DAME' : C-107-111-112-115-144 - 'PELLISSIER' : C-1-5-8-11-18-19-20-21-22-23-29 - 'ADRECH DE BUGEBOIS' : D-38-39-43-44-49-50-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70 - 'SAINT-SAUVEUR' : D-71. MEVOUILLON (1 ha 51 a 10 ca) - 'BON CROZET' : F-645 - 'JAS DE BAILE' : F-98 - 'TASSEAU' : F-740. Zonage : BARRET-DE-LIOURE ; RNU - MEVOUILLON ; RNU - MONTBRUN-LES-BAINS ; RNU. Occupation : Louées pour partie.

AS 26 25 0041 01 VR : superficie totale : 3 ha 36 a 03 ca dont 72 a 60 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Oui et Non. Bâti : Exploitation de + de 5 ans et Habitation et dépendance. Parcellaire : GRANE (3 ha 36 a 03 ca) - 'ROUVEURE' : G-104-105-106-107-108-109-262-300-311. Zonage : A, N. Occupation : Libre

AP 26 24 0190 01 VR : superficie totale : 9 ha 68 a 58 ca dont 76 a 73 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : LA ROCHE-SUR-GRANE (9 ha 68 a 58 ca) - 'LES COQUILLES' : A-164-165-166-167-168-169-170-172-176-466 - 'LE CHAUCHANEAU' : D-347 - 'LE VERDIER' : D-31-32-34-35-262. Zonage : RNU. Occupation : Loué sur une partie de la surface

AP 26 24 0195 02 VR : superficie totale : 22 ha 84 a 69 ca dont 8 ha 44 a 35 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Ruines. Parcellaire : LA ROCHE-SUR-GRANE (22 ha 84 a 69 ca) - 'LES COQUILLES' : A-173-174-175-177-178-179-180-181-185-186-187-188 - 'LE CHAUCHANEAU' : D-2-3-4-5-6-259. Zonage : RNU. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 14/03/2025 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt CS 10150 26905 VALENCE 09 - Mail : direction26@safer-aura.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte signé le 6 janvier 2025, il a été constitué entre Maître Séverine CUNGS et Maître Ludovic DALOZ, tous les deux, avocats inscrits au barreau de la DROME, une association d'avocats régie par la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 et le décret n°91-1197 du 27 novembre 1991, dont les statuts ont été soumis sans opposition au bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de la DROME.

Dénomination : KARMAVOCATS ASSOCIATION D'AVOCATS A RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE
Sigle : KARMAVOCATS
Siège : 2 Bis Rue Chevandier - 26000 VALENCE

L'Association a pour objet l'exercice en commun par ses membres de la profession d'avocats

La mise en cause de la responsabilité professionnelle de l'un de ses membres n'engagera pas celle des autres associés. Cette association, sur décision unanime des associés, a adopté le statut « d'association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle », ou AARPI conformément aux dispositions des articles 124 et 125 du décret 91-1197 du 27 novembre 1991, tels que modifiés par le décret n° 2007-932 du 15 mai 2007

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 24/01307 - N° Portalis DBXS-W-B71-IEKX

Par jugement en date du 19 février 2025, le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs de :

Nom et raison sociale : Association CENTRE DENTAIRE FAVENTINES
23 Rue Faventines
26000 VALENCE

N° SIREN : 904 320 777
Activité : pratique dentaire

La Greffière

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 24/03556 - N° Portalis DBXS-W-B71-ILIV

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 19 février 2025 a prononcé, la liquidation judiciaire concernant le patrimoine personnel et professionnel de :

Nom et raison sociale : Madame Marine MARTIN
1045 Chemin de la Condamine
26120-MONTMEYRAN

N° SIREN : 844 029 611

Activité : entrepreneur individuel Exploitant agricole

Liquidateur : Me Philippe SERRANO
350 avenue Victor Hugo
26090 VALENCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du mandataire liquidateur.

Le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 24/00261 - N° Portalis DBXS-W-B71-IAWR

Par jugement en date du 19 février 2025, le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs de :

Nom et raison sociale : Monsieur Benoît BLAIN
19 chemin de la Resse
262000 MONTELMAR

N° SIREN : 883 271 470

Activité : exploitant agricole entrepreneur individuel

La Greffière

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 24/03891 - N° Portalis DBXS-W-B71-IMMQ

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 19 février 2025 a ouvert en application des dispositions de l'article L681-2 III du code de commerce une procédure de liquidation judiciaire concernant le patrimoine personnel et professionnel de

Nom et raison sociale : Madame Jocelyne GIELLY
495 route de Vercheny le Haut
26340 VERCHENY

N° SIREN : 812723641

Activité : Culture de la vigne Entrepreneur Individuel

Liquidateur : Me Philippe SERRANO
350 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivants la présente publication au BODACC auprès du liquidateur.

Le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES N° RG 24/03555 - N° Portalis DBXS-W-B71-ILIT

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 19 février 2025 a prononcé la liquidation judiciaire de :

Nom et raison sociale : E.A.R.L FERME DU CASSET
Lieu dit « Les Adrets »
26110 SAINT SAUVEUR GOVERNET

N° RCS ROMANS : 822 079

Activité : Exploitation agricole

Liquidateur : SELARL SBCMJ
Me Bruno CAMBON
19 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du mandataire liquidateur.

Le Greffier

Journal L'Agriculture Drômoise

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES RURALES ET AGRICOLES
SARL des Editions de L'Agriculture Drômoise au capital de 91 418,48 € créée le 21/07/76, durée 50 ans. RCS Romans B 307.711.507

SIÈGE SOCIAL
145 avenue Georges Brassens - CS 30418
26504 Bourg-lès-Valence cedex
Tél. 04.27.24.01.70
contact@agriculture-dromoise.fr
www.agriculture-dromoise.fr
N° CPPAP : 0929 T 85792
ISSN 1262-2583 (papier) ISSN 2610-7317 (en ligne)
ISSN 2742-409X (édition numérique)
Membre du S.N.P.A.R. Mise en page au journal. Dépôt légal à parution. Principaux associés : Chambre d'Agriculture - CRCA - Groupama Méditerranée

Journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires du département de la Drôme

ADMINISTRATION - RÉDACTION
Co-gérants : Jean-Pierre Royannez - Damien Colin
Directeur de la publication : Jean-Pierre Royannez
Directeur de la rédaction : Christophe Ledoux

PUBLICITÉ LOCALE
AGRI RHONE-ALPES BOURGOGNE
23, rue Jean Baldassini 69364 Lyon cedex 7
Yoann Grenier
Tél : 04.27.24.01.74 Tél : 06.71.91.72.09
ygrenier@arbpub.fr

PUBLICITÉ NATIONALE
REUSSIR
4-14 rue Ferrus CS 41442
75683 PARIS Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr

ABONNEMENT
Pack Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) : 130 €
Pack Pro 2 ans 100 n° (journal + version numérique) : 260 €
Pack Super Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) + 1 revue technique : 190 €
Prix au numéro : 3,30 €

IMPRESSION
Imprimerie de l'Avesnois - 1 rue Pierre Charpy
59440 Avesnes-sur-Helpe
Origine du papier : France/Norvège
Taux de fibres recyclées : minimum 60 %
Certification : papier produit à partir de fibres IFCGD (Issues de forêts certifiées gérées durablement)
Eutrophisation : P_{tot} 0,022

1 Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie (CFC) 20, rue des grands Augustins 75006 Paris - Tél 01 44 07 47 70.

EN BREF

CRISE VITICOLE

La filière dévoile un plan d'actions

Après son appel à un « New deal du vin » fin 2023, la filière a présenté le 24 février une feuille de route pour relever le « triple défi » de la déconsommation, d'un recul à l'export et de l'adaptation au changement climatique. L'innovation en constitue un des piliers. À partir de cet été, des expérimentations seront lancées sur la mise en avant des produits en grande distribution. « Plusieurs dizaines de magasins » vont tester des contenants, des accords mets et vins, indique le Cniv (interprofession). L'idée est de dépoussiérer les rayons pour attirer de nouveaux consommateurs. Un autre axe vise à moderniser l'image du produit. La filière a défini une stratégie de communication pour l'ensemble du vignoble. L'œnotourisme a aussi été identifié comme un moyen de renforcer le lien avec les consommateurs. Concernant l'export, la filière se veut plus offensive. Des actions sont prévues pour renforcer les outils de suivi des échanges internationaux, mieux appréhender les évolutions de consommation, identifier de nouveaux marchés. Enfin, le plan de relance vise l'adaptation de l'offre à la demande. Il s'agit de s'appuyer sur des outils de gestion du potentiel de production et de régulation des volumes, à l'instar du vignoble champenois.

HVE

Le Conseil d'Etat conforte la réforme de 2022

Dans une décision rendue le 18 février, le Conseil d'Etat a rejeté la requête de la Fnab (producteurs bio) et de l'UFC Que Choisir qui demandaient l'annulation des textes mettant en œuvre la révision de la certification environnementale (décret 2022-1447 et arrêté du 18/11/2022). Sans surprise, les juges ont suivi la recommandation du rapporteur public du 20 janvier, qui estimait que le nouveau référentiel de la haute valeur environnementale (HVE) était « peut être insuffisamment exigeant » sur certains enjeux environnementaux mais constituait « un réel progrès » par rapport à la version précédente. Les juges concluent que le nouveau référentiel (version 4) de la HVE n'est pas « entaché d'une erreur manifeste d'appréciation » quant au niveau élevé de performance environnementale d'une exploitation, et que le référentiel n'est pas trompeur pour le consommateur. ■

Confiez-nous vos annonces légales et judiciaires, avis d'enquêtes publiques, annonces administratives...

Journal habilité à publier les annonces légales sur toute la Drôme

Edition PRINT
Parution le jeudi Bouclage mardi 17 h

Edition SPEL
www.agriculture-dromoise.fr
Mise en ligne immédiate

une adresse mail à votre service :
legales@agriculture-dromoise.fr